

Le riche particulier et conseiller municipal de Schweinfurt. Il est d'une famille de gros manufacturiers, qui ont implanté une industrie dans cette ville, connue sous le nom d'industrie du vert de Schweinfurt. Des personnes bien renseignées m'ont appris que la haine de cette famille contre les catholiques était si grande, qu'elle n'admettait jamais d'autres ouvriers dans ses ateliers que des protestants ou des rongeots, secte connue sous le nom d'Allemands-catholiques, fondee par l'apostat Ronge, de Trèves, du temps de Frédéric Guillaume IV.

Ce qu'il y a de psychologique dans ce procès, c'est qu'il a été plaide — pardonnez-moi l'expression — en famille. Il n'y avait que des nationaux-libéraux ou des vieux-catholiques pour statuer sur le sort du garçon tonnelier de Magdebourg. Avec toute la bonne volonté du monde, on n'a pas pu en forger un complot catholique, quoique le défenseur de Kullmann, M. Gerhard, désigné par un journal de Nuremberg comme le plus national-libéral parmi les nationaux-libéraux, ait voulu croire que son client, le petit fils d'un suicidé, le fils d'une pauvre folle et d'un malheureux ivrogne, était la victime de l'agitation cléricale. M. Gerhard a voulu sans doute faire sonner la même note que M. de Bismarck, qui avait annoncé immédiatement après l'attentat qu'il était victime d'une conspiration ultramontaine. Maintenant que l'affaire est jugée, Kullmann ira passer ses quatorze ans de réclusion dans l'ancien palais des palatins de Bayreuth, branche éteinte des Hohenzollern. Le libéralisme national continuera à exploiter le coup de Kissinger contre ses adversaires. Que grand bien fasse à tous les deux.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la ville de Roubaix, à l'honneur de prévenir ses concitoyens que l'inscription des jeunes gens pour la formation de la classe 1874, est différée, et aura lieu à partir du mardi 26 jusqu'au 28 novembre courant inclusivement pour le Canton-Est, et du 30 novembre au 5 décembre pour le Canton-Ouest.

C. DESCAT.

Roubaix, 9 novembre 1874.

clero de notaire; témoignage officiel de satisfaction; Rooryck (Jules-Louis-François), maître au cabotage; témoignage officiel de satisfaction. — Dégagement dans l'incendie de la bélande *Blanche d'Aquitaine*. Port de Dunkerque, le 14 juillet 1874.

Pieuvret (François-Jules), matelot; témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un enfant. Port de Grave-lines, le 27 juillet 1874.

Loth (Jules-Léon), matelot; témoignage officiel de satisfaction; Margolle Antoine-Jean-Louis, matelot; témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un homme dont l'embarcation avait chaviré. Embouchure de la Cauce, 29 août 1874.

On annonce la mort de M. Guiraudet, recteur de l'Académie de Toulouse, ancien doyen de la Faculté des sciences de notre ville.

Des officiers de mobile du Nord, ainsi que les officiers et marins du 3e bataillon de marins du port de Toulon, ont pris, dit le *Siccle*, l'initiative d'ériger un monument funèbre à leurs compagnons d'armes, morts en combattant avec eux, le 23 décembre 1870, jour de la bataille de Pont-Noyelles, en défendant le village de Douurs (Somme). Ils sont tombés à quarante marins et mobiles; les restes de ces braves vont être prochainement réunis dans une tombe commune qui rappellera leurs noms et leur noble conduite.

Avant-hier, monsieur M..., fabricant, qui soupçonnait un de ses ouvriers d'emporter chaque soir une certaine quantité de laine, fit prévenir la police au moment de la sortie de fabrique. L'ouvrier, fouillé, fut trouvé, en effet, porteur de 200 grammes de laine environ et une visite faite à son domicile amena la découverte de 5 ou 6 kilogrammes, dont on avait fait un oreiller et un traversin. Le voleur est en ce moment écroué à la maison d'arrêt.

Mme Truyen, cabaretière, rue Turgot, s'apercevait qu'on lui volait de l'argent depuis fort longtemps, mais les sommes étaient peu importantes et elle ne voulait pas porter plainte. Hier, ce fut plus fort qu'elle... 130 fr. venaient de disparaître. Elle interrogea ses enfants et apprit d'eux, qu'ayant reçu des fils C..., dont le père habite Tourcoing, une boîte de compas, ces derniers leur avaient réclamé une somme de 200 fr., disant que s'ils ne s'exécutaient pas, les gendarmes les mettraient en prison.... Mme Truyen a déposé aujourd'hui une plainte contre le sieur Louis C..., auquel ses enfants ont remis l'argent que leur avaient donné les enfants Truyen, et qui, à plusieurs reprises, s'est refusé à rendre l'argent qu'il ne devait pas accepter.

Mme Truyen, cabaretière, rue Turgot, s'apercevait qu'on lui volait de l'argent depuis fort longtemps, mais les sommes étaient peu importantes et elle ne voulait pas porter plainte. Hier, ce fut plus fort qu'elle... 130 fr. venaient de disparaître. Elle interrogea ses enfants et apprit d'eux, qu'ayant reçu des fils C..., dont le père habite Tourcoing, une boîte de compas, ces derniers leur avaient réclamé une somme de 200 fr., disant que s'ils ne s'exécutaient pas, les gendarmes les mettraient en prison.... Mme Truyen a déposé aujourd'hui une plainte contre le sieur Louis C..., auquel ses enfants ont remis l'argent que leur avaient donné les enfants Truyen, et qui, à plusieurs reprises, s'est refusé à rendre l'argent qu'il ne devait pas accepter.

Police correctionnelle du 6 novembre. — Après le contingent ordinaire d'affaires de fraude et d'infraction à des arrêtés d'expulsion, le tribunal prononce quinze mois de prison contre le nommé Eugène Boyaval, un repris de justice, dont nous avons récemment annoncé l'arrestation à La Bas-ée. Boyaval avait volé une pièce de toile sur le marché de Béthune. Il n'eut rien de plus pressé que de venir à La Bas-ée, afin d'essayer de vendre le produit de son vol, qui est estimé à 165 fr. Il est en récidive légale, ce qui explique la gravité de la peine.

Jean Malbraque, Oscar Delebarre et J.-B. Masselet sont trois conducteurs de voitures publiques. Ils sont poursuivis, à la requête des contributions indirectes, pour avoir pris chacun une surcharge de voyageurs.

Ils sont condamnés, malgré les explications de Malbraque, à une première amende de 50 fr. envers l'Etat, et à une seconde de 100 fr. envers les contributions indirectes. La contrainte est fixée, pour les deux amendes, à 60 jours. Delebarre est en outre condamné à 200 fr. pour défaut de pointage. Les chevaux et les voitures sont confisqués aux trois contrevenants.

Pour un amateur de pigeons-voyageurs, on peut dire que Philibert Duconseil en est un. Il s'est, en effet, introduit dans les greniers de plusieurs habitants du quartier des Moulins, et, comme il est connaisseur, il ne choisissait que les oiseaux de grand prix, qu'il revendait pour peu à qui voulait les acheter. Un mois de prison.

Théâtre de Roubaix

Nous rendrons compte ici chaque semaine, une fois au moins, des représentations du théâtre de Roubaix. Nous n'ignorons pas de quelles difficultés est hérissée la tâche que nous avons acceptée, et combien il est imprudent pour un chroniqueur, d'espérer contenter tout le monde et son père.

Nous n'hésitons pas à faire, a priori, cette déclaration, que nous sommes résolu à la bienveillance la plus grande. Si par hasard notre impartialité nous imposait le devoir d'adresser aux uns ou aux autres quelques critiques, nous ne négligerions rien pour en rendre la morsure aussi inoffensive que possible, nous souvenant toujours du grand principe établi par Boileau et devenu aphorisme: « La critique est aisée, mais l'art est difficile. »

Nous regrettons vivement de n'avoir pu, dès hier dimanche, prendre possession de notre domaine théâtral, c'est été pour nous l'occasion de faire connaître à nos lecteurs un de nos auteurs les plus aimés; notre ami Ferdinand Dugès, popularisé par tant de succès, dont nous ne citerons que le plus célèbre, *les Débris de la Savane*, dont les anciens directeurs de la Galette ont conservé un souvenir si cher.

Constatons seulement, d'après des témoignages sérieux, que *Les Amours maudits* ont procuré aux spectateurs de dimanche, une soirée des plus agréables. Les artistes de notre théâtre y ont donné une juste idée des succès qu'ils attendent, quand ils auront acquis une cohésion plus grande, et quand ils auront retiré le fruit des travaux surhumains qu'ils imposent chaque jour à leur mémoire pour arriver à être abeusement maîtres de leur interprétation.

Soirée du lundi 9 novembre 1874

LA CASE DE L'ONCLE TOM
Le drame qui a été représenté devant nous hier, est un de ceux dont le sujet a le plus passionné l'opinion publique pendant plus d'un siècle. Il serait difficile de savoir exactement combien la thèse de l'abolition de l'esclavage a soulevé d'ardentes polémiques et malheureusement que de sang elle a fait couler! L'admirable plaidoyer de Madame Beecher Stowe, en faveur de l'émancipation, a été un des premiers coups portés à la cause de l'esclavage. N'oublions pas surtout que c'est à la France que revient l'honneur d'avoir la première, dans ses colonies, frappé d'ostracisme cette coutume barbare.

Les partisans de l'esclavage ont toujours fait reposer sur une idée morale le droit qu'ils se sont arrogé de mettre leurs semblables en troupeaux, tandis que la seule excuse, si excuse il peut y avoir, pour une telle monstruosité sociale, la seule excuse qu'ils pouvaient invoquer provenait de la nécessité de cultiver le sol, en attendant que le nouveau monde se fût enrichi d'une population suffisante, et accoutumée aux climats inclements de la plus grande partie de l'Amérique et de la région tropicale.

Nous dépassions les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer, si nous voulions donner une analyse complète du drame de M. d'Ennery. Nous devons regretter seulement que les auteurs n'aient pas fait une part plus large dans leur action à l'esclave Tom, le modèle de toutes les vertus du père de famille parfait et du chrétien. Les beautés les plus grandes du livre de M^{me} Stowe disparaissent malheureusement à la scène; ainsi, le passage de l'Ohio sur les glaces par Elisa et ses fils fugitifs traqués par les chiens, l'admirable dévouement de la femme de Georges à ses maîtres ne peuvent être compris du spectateur qui n'a pas lu l'écrivain américain. A part ces lacunes, la pièce présente un intérêt soutenu, l'action est divisée entre un grand nombre de personnages, dont les types sont des plus variés.

En dehors de Georges, d'Elisa, de ses fils et du vieux Tom aux caractères si nobles, nous voyons le marchand d'esclaves Haley dont le cœur est resté bon au milieu des horreurs de son métier, le planteur Harris, qui personnifie le maître d'esclaves implacable et terrible; mais que nous aimons le sénateur Bird, et comme il nous peint bien à quelles terribles difficultés est en butte le législateur, partagé entre la nécessité de ruiner son pays, s'il vote l'abolition de l'esclavage, ou d'être, s'il vote en sens contraire, le complice des oppresseurs et des bourreaux.

Messieurs Henri, Millet et Therr, remplissent avec beaucoup de justice, les rôles de Georges, du sénateur Bird et d'Haley, le marchand d'esclaves; Madame Gemberti mérite des éloges sans réserve dans celui d'Elisa. Mais nous nous faisons l'écho de tout le public en réclamant du souffleur un moins grand déploiement de ses facultés respiratoires.

DE PRÉ-FLEURI.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille DESALMONT-MILLESCHAMPS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JULES-LOUIS DESALMONT, décédé, à Roubaix, le 9 novembre 1874, à l'âge de 31 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 11 novembre, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.

Les vigiles seront chantées le mardi 10, à 4 heures 1/2.
L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 72. 7164

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille NUTTE-LEROUGE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FLORIS-FRANÇOIS NUTTE, décédé à Roubaix le 10 novembre 1874, dans sa 51^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 12 novembre 1874, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth.
L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 251.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré le mercredi 11 novembre 1874, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Madame veuve CHARLES CORDONNIER, décédée à Roubaix, le 16 novembre 1872, dans sa 82^e année.
Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, le mercredi 11 novembre 1874, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame veuve CHARLES CORDONNIER, décédée à Roubaix, le 16 novembre 1872, dans sa 82^e année.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT — Imprimerie Alfred Rebus — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÉGLE AUX BOULANGERS POUR LE DÉPARTEMENT DU NORD.

PAIN DE MÉNAGE.

Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 30. . . .

PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 33. . . .

PAIN BLANC.

Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 36. . . .

PAIN DE FLEUR DIT PAIN FRANÇAIS. Composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 4.75

Les deux pains, à 9.50
Les quatre pains, à 19.00
Les huit pains, à 38. . . .

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 9 Novembre 1874. Publié le 5 Novembre 1874.

Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

Cours de Physique.

Mercrèdi 11 Novembre, à huit heures du soir. Mouvements produits par la dilatation de l'air. Différents procédés de chauffage anciens et modernes. Cheminées. Fumivortité; Principes, solutions proposées ou principaux types d'appareils fumivores.

Cour d'assises du Nord

Présidence de M. JOREL, conseiller. — Ministère public, M. PIERRON, substitut.

1^{er} affaire. — Vol qualifié.

L'accusé est le nommé Pierre Huys, journalier, né à Ardem (Belgique), domicilié à Fives-Lille.

Veici l'exposé des faits tels qu'ils résultent de l'acte d'accusation :

Le sieur Maréchal occupe avec sa famille un appartement dépendant de l'usine de Fives dont il est l'un des contre-maitres. Dans la nuit du 7 au 8 août, vers 3 heures du matin, il fut réveillé par sa femme qui avait entendu au rez-de-chaussée de leur maison un bruit inaccoutumé.

Il se leva, regarda par la fenêtre et vit des morceaux de carreaux cassés sur la paroi de la cour. Il constata en outre que le volet de la salle à manger était ouvert. Ne doutant plus qu'il fut victime d'un vol, il appela au secours. A ses cris le malfaiteur prit la fuite. Mais il fut arrêté presque aussitôt, encore nanti de divers objets qu'il venait de voler.

Déclaré coupable avec le bénéfice des circonstances atténuantes, Huys est condamné à six années de réclusion et à dix ans de surveillance.

Défenseur, M^e Boissonnet.

2^e affaire. — Vol qualifié et tentative de vol.

L'accusé déclare être le nommé Emile Flavigny, âgé de 23 ans, né à St-Aubert, sans profession ni domicile.

Le 30 juillet, vers quatre heures du soir, un vol avait été commis à Bruai, chez les époux Guisquard. Le malfaiteur, après avoir enlevé des morceaux de verre et un carreau de tôle à une fenêtre, avait ouvert et escaladé celle-ci en brisant le barreau de bois qui la fermait. Le voleur s'empara d'une somme de 120 fr. qui se trouvait déposée dans une armoire.

Une empreinte de pas trouvée près de la fenêtre et qui se rapporte exactement à l'un des souliers de l'accusé fait présumer qu'il a dû être l'auteur de cette soustraction.

Flavigny fut arrêté le lendemain du crime au moment où il disposait à commettre un second vol au préjudice des époux Caron. Des voisins qui l'avaient vu entrer par la fenêtre de la maison donnèrent aussitôt l'alarme et le mirent en état d'arrestation.

Défenseur : M^e Allard.
L'audience continue.

Faits Divers

Un immense incendie a détruit un quartier de Cronstadt, dimanche dernier.

Ont été consumés : 1 église en bois, 101 maisons en bois, 18 en briques, 2 chapelles, le Gostinnof Door comprenant 50 magasins, 78 petites boutiques près du mur des casernes, la cuisine et les bains du corps de logis des officiers. Les maisons privées sont assurées pour 480,000 roubles, le Gostinnof-Goor et ses marchandises pour 118,000 roubles. Cinq maisons, 10 magasins et 78 petites boutiques n'étaient pas assurés.

Le nombre des habitants sans abri est de 10 à 15,000. Un matelot a péri et quelques autres marins ont reçu des blessures. Le ministre de l'intérieur a envoyé 2,000 roubles pour les plus nécessiteux. Un aide de camp de l'empereur est arrivé aussitôt. Des souscriptions s'ouvrent de tous côtés.

— On lit dans le *Progrès de la Chalosse* : « Un drame terrible déroulait mercredi dernier, vers midi, ses émouvantes péripéties

sur les bords de l'Adour, à 500 mètres environ de la digue qui barre le fleuve.

Le nommé Raymond Plantier, âgé de 19 ans, métayer à Poulichon, quartier d'Augreuil, commune de Saint-Sever, accompagné de son fils, d'un jeune domestique et d'une servante, venait charger du sable. Arrivé sur le bord du fleuve, qu'il devait traverser, il engagea son fils à monter sur la tête des bœufs pour conduire l'attelage, pendant que lui et les domestiques resteraient dans la charrette.

Mais le jeune homme, effrayé par la rapidité du courant des eaux grossies, refusa, ainsi que le jeune domestique et la servante, prétextant un danger malheureusement trop réel.

Le père, invoquant son monde, partit seul et prit lui-même place sur la tête de l'attelage qu'il lança dans le courant. Vers le milieu du fleuve, les bœufs, inquiets sans doute, secouèrent leur tête, et le malheureux bœuvier fut précipité dans l'eau et probablement meurtri sous les pieds des animaux et sous les roues du char, car il ne reparut pas. A 200 mètres environ du lieu de l'accident, on aperçut un instant un bras tenant encore un aiguillon, et ce fut tout.

Le corps n'a pas été retrouvé.

L'administration du timbre vient, paraît-il, d'acheter le secret de la composition d'une encre absolument indélébile et qui résiste à l'action de tous les réactifs connus.

Elle pourra, grâce à cette découverte, mettre un terme aux nombreuses fraudes qui se commettaient au préjudice du Trésor, et qui consistaient à rendre au papier timbré ayant déjà servi sa blancheur primitive.

On évalue à 600,000 francs environ la perte subie annuellement par le Trésor, par le lavage des timbres, dans le seul département de la Seine.

L'emploi de l'encre indélébile va être imposé à tous les officiers publics chargés de la rédaction des actes. Elle sera vendue avec les timbres dans tous les débits, et son emploi sera rendu obligatoire par un règlement administratif.

— Ou écrit de Verdun, samedi 7 novembre :

M. Lubowitz, lieutenant de hussards hongrois, a parié qu'il irait de Vienne à Paris, en quinze jours, avec le même cheval (1,120 kilomètres).

Le départ de Vienne a eu lieu le 25 octobre, à sept heures du matin, et il faut, par conséquent, qu'il arrive à Paris lundi 9 novembre, à sept heures du matin (heures de Vienne).

Le cavalier et le cheval sont arrivés ici hier soir, et sont repartis ce matin, samedi, à six heures, par la route de Sézanne. Ils avaient tous les deux franchi dans les deux derniers jours 181 kilomètres.

— On nous écrit de Paris, 9 novembre : Il y a 1,112 kilomètres entre Paris et Vienne. C'est cette distance que le lieutenant de hussards hongrois Lubowitz a parié de franchir en quinze jours sur le même cheval. Des sommes considérables ont été engagées pour et contre, et le départ a eu lieu de Vienne le 25 octobre dernier. L'infatigable cavalier était signalé il y a trois jours à Strasbourg, et samedi matin il repartait de Vitry-le-François après y avoir passé la nuit. Un certain nombre de sportifs ont été rendus lundi matin à la barrière du Tréport pour attendre son arrivée. Le lieutenant Lubowitz est arrivé à 11 heures précises. Le cheval n'avait pas l'air trop fatigué. Une partie de l'assistance, composée de cavaliers, s'est rangée derrière le voyageur, et la petite cavalcade a fait son entrée dans Paris, au milieu d'un certain nombre de curieux.

— AVENTURES D'UN MANUSCRIT DE 300,000 FR. — La disparition d'un volume de la bibliothèque de St Colomkill, à Dublin, causait dernièrement un vif émoi, non-seulement parmi les érudits, mais encore dans toute la population; il est vrai que ce manuscrit unique et très ancien, considéré par tous les Irlandais comme une sorte de paladium, n'est autre que le *Book of Kells*, estimé 12,000 l. st. (300,000 fr.). On a enfin découvert qu'il avait été envoyé, on ne sait trop par qui, au *Bristish Museum*, à Londres, pour y être relié. Les directeurs de la bibliothèque de St Colomkill ont aussitôt écrit demandant à ce qu'il leur soit restitué dans le plus bref délai. On fait les recherches les plus actives pour arriver à percer le mystère de sa disparition.

— Les houillères de Murton-Golliery (Angleterre), sont en feu; plus de 100 ouvriers travaillaient dans les puits lorsque l'incendie s'est déclaré. Tous ont pu sortir. On a extrait ensuite les chevaux et une partie du matériel, et procédé à l'inondation des mines.

Dès que l'eau y a pénétré, des explosions formidables se sont fait entendre; la vapeur et la fumée qui sortaient des orifices ont, pendant longtemps, interrompu tous les efforts tentés pour éteindre les flammes; on espère cependant y avoir réussi; les mines s'étendent sur une longueur totale de galeries de plus de 8 milles; il faudra attendre, avant d'y redescendre, que l'infirmité de l'eau qui s'est accumulée soit complétée. Les pertes sont immenses, et nombre d'ouvriers chargés de famille se trouvent peut-être longtemps sans travail.

— Nous avons fréquemment parlé de vols commis au préjudice de telle ou telle banque, et qui se renouvellent assez souvent aux Etats-Unis. Voici encore un fait du même genre, qui s'est passé dans la nuit de lundi 15 octobre, à Milford; où la banque nationale a été dépillée de 120,000 dollars (600,000 fr.).

Les voleurs, au nombre de deux, pénétrèrent par effraction dans la chambre à coucher de M. Sawyer, caissier de la banque, et l'un d'eux, lui mettant la main sur la gorge, lui dit : « Levez-vous, nous avons besoin de vous. » Un autre fit de même à